

ORDRE DE MÉRITE PARTICIPATION

Il s'agit d'un système de classement qui a pour objectif de déterminer le junior qui a participé au plus grand nombre d'activité tout en présentant un comportement exemplaire et ceci tout au long de la saison de golf. Le nombre de points (1 ou 2) correspond à l'importance que le comité décidera d'accorder à une activité au programme. Le comité peut décider de majorer le nombre de points (plus de 2) s'il juge qu'un événement est d'une importance capitale par rapport à l'ensemble des activités. Tous les membres juniors sont éligibles à ce classement.

Par sa présence, un membre junior se mérite les points s'il participe aux activités énumérées ci-dessous:

- réunion d'information du début de la saison.
- cliniques données par l'équipe des professionnels.
- tournois internes.
- levée de fonds.
- comité du handicap (joutes entrées à l'ordinateur).
- toute autre activité déterminée par le comité.

En résumé, c'est le comité qui détermine le nombre de points attribué pour chacun des événements au programme selon son importance. Il s'agit d'un classement où le junior accumule des points à toutes les fois qu'il s'implique ou participe à un événement.

Cependant, il est possible pour ce membre junior de perdre des points si son comportement laisse à désirer et s'il y a des plaintes qui lui sont adressées.

Un classement ponctuel sera affiché dans le hall des golfeurs afin que tous les participants puissent prendre connaissance de l'évolution de leur fiche personnelle. À la fin de la saison, le membre junior (garçon ou fille) qui aura accumulé le plus de points sera désigné le "junior de l'année - participation" et une récompense lui sera remise lors du souper de fermeture.

ORDRE DE MÉRITE PERFORMANCE

Il s'agit d'un système de pointage qui tient compte des résultats (score "brut") de toutes les compétitions disputées par les joueurs (garçons et filles) de toutes les catégories pendant la saison. Cette compilation est faite sans distinction des tertres de départ utilisés.

Les compétitions admissibles sont tous les tournois locaux qui sont disputées selon la formule partie par coups (stroke play).

Les scores des filles auront la même valeur que ceux des garçons même si les tertres utilisés sont différents.

Le système de pointage suivant sera en application pour chacune des rondes admissibles:

1^{er}: 30 points 2^e: 25 points 3^e: 21 points 4^e: 17 points 5^e: 13 points
6^e: 10 points 7^e: 7 points 8^e: 5 points 9^e: 3 points 10^e: 1 point.

S'il y a une égalité pour une ou plusieurs positions, le nombre de points est divisé entre ces joueurs.

La compilation sera faite en tenant compte des 6 meilleurs résultats sur les 10 compétitions admissibles. Ce pourcentage (60%) sera appliqué s'il y a moins de 10 compétitions pendant la saison.

Un classement ponctuel sera affiché dans le hall des golfeurs afin que tous les participants puissent prendre connaissance de l'évolution de leur fiche personnelle. À la fin de la saison, le membre junior (garçon ou fille) qui aura accumulé le plus de points sera désigné le "junior de l'année - performance" et une récompense lui sera remise lors du souper de fermeture.